L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION—LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 31 AOUT 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature n'était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'adversaire déterminé et constant de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Colombia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er DISTRICT	J. B. PLAUCHÉ.
2me DISTRICT	T. W. SCOTT.
3me DISTRICT	T. LANDRY.
4me DISTRICT	A. MOUTON
5me DISTRICT	P. E. BOSSIER.

AFFAIRE DE J. B. GIQUEL FILS.

L'examen des témoins dans cette affaire a eu lieu sous la présidence du juge Préval, lundi 29 août 1836; les divers temoins ont été entendus qui déposèrent de la manière suivante :

L'accusé appelé lui-même sous serment dépose qu'en janvier 1835, il prit un ordre chez le juge Préval pour arrêter M. Brux qui lui devait une certaine somme; (il ne se rappelle pas le montant exact,) après avoir été soldé il reçut une lettre de Mr. Brux, qu'il conserva et à laquelle il ne fit aucune attention ; lorsque le 28 août 1836, il se présenta un individu chez lui, dont il ne connait pas le nom, lui priant de sortir; parcequ'il Mr. Brux désirait le voir; lui, Giquel, répondit à la personne que si M. Brux le voulait voir il pouvait venir lui-même. L'envoyé de Brux insista de nouveau; M. Giquel consentit alors. M. Brux pria M. G. de traverser la rue, Giquel lui dit de venir plutôt chez M l'inguet pour lui communiquer devant témoin ce qu'il avait a lui dire. Chez Mr. Pinguet se trouvaient cinq ou six personnes ; (3?) Ici le bruit qui se fit nous empêcha d'entendre) que Brux lui dit alors que s'il ne lui envoyait pas un cartel, lui, Brux, avant midi, lui en enverrait un. Ils se séparèrent, lorsque dix minutes après Giquel reçut le cartel de Brux Giquel dit qu'il ferait connaître sa réponse dans 15 minutes; dans l'intervalle qui s'écoula après cette réponse, il se rendit auprès du recorder Bertus, qui lui conseilla de ne pas se battre. Lorsqu'il sortit de chez le recorder pour se rendre à son magasin il vit Brux ; après avoir fermé son magasin, il rencontra son frère en se rendant chez lui rue St. Pierre, il vit encore M. Brux, qui, aussitôt parvenu à sa portée sauta sur lui, le saisit au collet lui appliqua un coup de poing au menton; lui serra le poignet d'une main; et porta l'autre à sa chemise, pour prendre quelque chose: alors Giquel se débarrassant de la main de Brux sauta en arrière, sortit de sa poche une paire de pistolets, et les tira en même temps sur Brux ; l'un des pistolet rata, mais l'autre partit. Giquel ayant appris qu'il l'avait blessé, se rendit lui-même prisonnier au corps de garde; Giquel ajoute qu'il avait entendu dire que Brux était décidé à le fouetter, à le tuer même, mais qu'il s'inquiétait fort peu des conséquences.

L'avocat général demande à G.depuis quand il avait acheté les pistolets.

Giquel déclare les avoir achetés dimanche dans la matinée.

Témoignage de François Bierre.

QUESTION—Etiez-vous présent lorsque cette affaire eut lieu?

R. J'étais à 20 ou 25 pas de distance.

D. Y avait-il quelques personnes auprès de Messrs. Brux et Giquel dans le moment?

R. Il y avait deux personnes dont j'ignore les noms.

D. Dans quelle position se trouvait M. Giquel lorsque le coup de pistolet a été tiré?

R. Il avait le dos tourné vers la rue.

D. Etait-il éloigné de Brux, lorsqu'il le tira?

R. Il se trouvait à quatre ou cinq pas.

D. Brux avait il quelqu'arme à la main?

R. Non Monsieur.

D. Brux, marchait-il du côté de Giquel lorsqu'il reçut le coup de pistolet?

R. Oui, mais en présentant le corps effacé.

D. Y avait-il quelque chose derrière Mr. Giquel qui pût l'empêcher de fuir?

R. Non Monsieur, il venait des charrettes des deux côtés, mais il n'y avait rien derrière lui.

M. Canon, avocat du prévenu demande au témoin si M. Brux, dès le moment qu'il aperçut M. Giquel ne courut pas vers lui, et ne le saisit pas.

R. Oui Monsieur.

D. N'est-il pas sauté sur lui dès qu'il se trouvait à portée de le faire.

R. Il le saisit au bras.

D. Brux, n'a-t-il pas fait le simulacre de chercher quelque chose dans ses vêtemens?

R. Oui monsieur.

Témoignage de P. Rousseau.

Ce témoin déclare que, dimanche, vers midi, il vit M Brux à l'encoignure de la rue St. Pierre, et M. Giquel qui s'en venait dans la rue Royale, que là, dans la rue Royale, Brux et Giquel, se heurtèrent ; que Brux saisit Giquel par le poignet, et porta l'autre main à sa chemise, que Brux reçut un coup de canne d'une autre personne que Giquel; ce dernier se débarrassa des mains de Brux, sauta dans la rue, et tira un coup de pistolet sur Brux; que Brux assailloit après entra et sortit immédiatement du cabaret et tomba mort sur la banquette.

D. Brux avait-il un bâton à la main?

R. Je ne m'en rappelle pas.

D. Et M. Giquel?

R. Non plus.

D. Savez-vous si l'on a trouvé une baleine sur Brux?

R. On a trouvé sur lui, après sa mort, une baleine entre son pantalon et sa chemise.

D. Brux était-il armé?

R. Non Monsieur, il n'avait pas d'armes, ni dans ses mains ni dans ses poches.

M. *Reppale*, autre témoin, déclare avoir entendu la détonation d'une arme à feu; il a vu par terre un homme mort; il n'a aucune autre connaissance de l'affaire.

M. *Pompeia* déclare que dimanche entre midi et une heure, il l'aperçu deux individus qui se débataient ensemble: l'un d'eux reçu à à coup, six, sept ou huit pas dans la rue, tenant un pistolet à chaque main; qu'il entendit le bruit d'une arme à feu, qu'il se transporta immédiatement à l'endroit, et vit coucher à terre un individu qu'il ne reconnut qu'après pour être Brux; il suivit la personne qui l'avait tiré et ne reconnut M. Giquel que lorsqu'il le vit au corps de garde qui se constituait prisonnier. Le témoin reconnut les pistolets pour être les mêmes que ceux qu'avait M. Giquel au moment même de l'affaire ; le témoin après s'être assuré que Giquel s'était constitué prisonnier se rendit à l'endroit où l'affaire venait de se passer ; le témoin assisté d'un médecin, déshabillèrent le défunt et ne trouvèrent aucune autre arme qu'une baleine cachée entre son pantalon et sa chemise.

D. M. Brux n'était-il pas un homme très fort?

R. Il était plus fort et plus grand que M. Giquel.

D. Vites-vous porter quelques coups lorsqu'ils étaient aux prises?

R. Non monsieur.

D. Si M. Giquel eut voulu fuir, y avait-il quelque chose qui pût l'en empêcher?

R. Non Monsieur.

J. P. Egidy, autre témoin, déclare qu'il descendait la rue Royale, et qu'il aperçut deux individus qui se tenaient aux prises; il vit ensuite Mr. Giquel dans la rue rater un pistolet sur Brux, et un individu qu'il croit être le frère de Giquel, porter un coup de canne à celui-ci; Mr. Giquel arma l'autre pistolet qu'il avait dans la main et tira sur Mr. Brux : le témoin était à toucher les deux antagonistes. il ajoute, en outre, sur une question qui lui fut posée, que le premier pistolet qui rata fut ajusté sur la banquette, et que le second fut tiré de la rue, après un coup de canne qui fut administré à Brux, par Giquel père ; Mr. Brux, dit le témoin, n'était pas armé.

D. Mr. Brux a-t-il porté quelques coups à Mr. Giquel?

R. Je ne lui en ai vu porter aucun.

D. Avant que le premier pistolet eut raté avez-vous vu Mr. Giquel porter quelques coups à Mr. Brux?

R. Non Monsieur: ils se tenaient tous deux par les bras.

D. Y avait-il dans le moment d'autres personnes que Messrs. Brux et Giquel?

R. Il y avait deux autres individus, que je ne connais pas.

D. Avez-vous vu Mr. Brux faire le mouvement de prendre quelque chose dans ses vêtemens.

R. Non Monsieur.—Le témoin ajoute que lorsque le premier pistolet rata, Giquel le remit dans sa poche et en retira un autre.

Mr. Laborde, autre témoin—Dépose qu'il a entendu un coup de pistolet, et qu'il vit tomber un individu—Mr. Giquel avait une paire de pistolets à la main—le témoin ne sait rien de plus.

Mr. Laborne, autre témoin—déclare avoir vu un individu ajustant un pistolet sur une personne; que ce pistolet ayant raté, il ne sait pas dire si le coup qui fut Brux fut tiré avec le même pistolet ou un autre: mais que la personne qui reçut le coup de feu était effectivement sur la banquette que le coup a été tiré de travers ; il ne reconnait pas l'accusé. Le témoin, qui n'était pas présent au commencement de l'affaire, ajoute que Brux avait les deux mains appuyées sur les côtés, et qu'il avait l'air de fuir, le corps toujours très effacé, et regardant son adversaire. L'habit du défiant était bouteonné.

Mr. P. Vincent—Déclare avoir vu aussi deux individus aux prises; l'un d'eux raté sur l'autre un pistolet; qu'il fit usage d'un autre pistolet qu'il avait, que dans la rue sur la même personne ; le coup atteignit l'individu qu'il vit tomber ; il vit aussi porter, après le premier coup raté, un coup de canne à Brux par une autre personne; le témoin touchait presque Giquel et Brux.

William Teller, commis de Mr. L. Muh, dépose que dimanche entre onze heures et midi, un jeune homme vint à son magasin acheter de la part de M. Giquel une paire de pistolets de poche ; le témoin avant de les livrer, consulta M. Zénon Durel, le représentant de M. Muh, qui les donna au commissionnaire.

M. Gustave Jacquet déclare qu'il se trouvait vis-à-vis de la pharmacie de M. Meigs, lorsqu'il aperçut M. Brux qui sauta sur M. Giquel, en lui portant un coup de poing à la figure; et que s'étant pris ensemble, Mr. Giquel tira de ses poches une paire de pistolets que M. Brux essaya d'arracher ; M. Giquel se débarrassant des mains de Brux, lui tira les deux coups de pistolet en même temps; qu'il n'y en eut qu'un seul qui partit et qui tua Brux. Lorsque le témoin les vit se prendre au collet, il se trouvait à la distance d'un demi filet ; le témoin déclara que Brux avait l'air en colère lorsqu'il sauta sur Giquel, qu'il était plus fort et plus grand que l'accusé, et qu'il était à sa connaissance que dès le matin ils avaient eu des difficultés ensemble.

M Pinguet, déclare qu'il venait de descendre de ses appartemens après déjeuner, entre neuf et dix heures, pour se rendre à sa pharmacie; qu'un moment après deux de ses amis s'y arrêtèrent ; que plus tard une autre personne s'y arrêta ; et peu d'instans après, M. Brux accompagné d'une personne, qu'il ne connait pas, s'arrêtèrent devant se porte de la rue Royale. La personne qui accompagnait Brux ainsi qu'une de celles qui se trouvaient dans sa pharmacie, se transportèrent au magasin de Giquel en l'invitant à se rendre près de Brux qui voulait lui parler ; Giquel répondit aux envoyés de Brux qu'il pouvait venir lui parler. Sur une invitation réitérée des envoyés de Brux, Giquel se rendit à la porte de la pharmacie, rue Royale, et demanda à Brux ce qu'il lui voulait.Brux lui répondit qu'il avait à lui demander une explication et qu'il le priait de traverser la rue ; Giquel lui dit de la lui communiquer à l'endroit où ils se trouvaient; qu'alors ils tournèrent l'encoignure Royale à la rue Ste. Anne, et que là, B. dit à Giquel: vous devez savoir que je vous avais fait dire que j'étais fâché des expressions contenues dans la lettre que je vous avais adressée ; Giquel lui répondit: que me voulez-vous de plus? J'ai appris, répondit Brux que vous aviez dit que ce n'était que par lâcheté que j'avais fait cette démarche. Giquel répondit qu'il ne l'avait pas dit; Brux lui dit qu'il était certain de ce qu'il annonçait,et qu'il le tenait d'un de ses amis ; sur quoi Giquel lui répondit: si vous n'êtes pas content je m'en moque, prenez-le comme vous le voudrez, et je vous mets au défi de me frapper ; Brux lui dit que s'il ne lui envoyait pas un cartel avant midi, que lui B, lui en enverrait un, sur quoi Giquel lui répondit qu'il ne lui enverrait pas de cartel, mais que si lui B. lui en envoyait un, il saurait ce qu'il aurait à faire. Giquel se rendit dans son magasin, et B. se retira. Vers midi, un des témoins de B. porta une lettre à G ; celui-ci annonça qu'il donnerait réponse dans quinze minutes. Plus d'un quart d'heure après l'expiration des quinze minutes demandées par Giquel, le témoin de B. alla chez Giquel pour obtenir sa réponse; Giquel lui dit qu'il ne voulait pas se battre ; la réponse de G. fut faite à Brux ; Brux retira de son chapeau une baleine et dit : puisque je ne puis avoir aucune satisfaction de lui, je veux le fouetter. Le témoin dit à Brux qu'il ne souffrirait aucune scène chez lui ; sur quoi ce dernier lui répondit qu'il n'avait pas l'intention de le fouetter chez lui, mais qu'il le ferait dehors. Brux mit alors la baleine entre sa chemise et son pantalon et se rendit avec un de ses amis, au café de la rue Condé et Ste. Anne ; quelques momens après le témoin entendit la détonation d'une arme à feu, et apprit bientôt après que Brux venait d'être tué par Giquel.

Mr. Bardon, déclare avoir rencontré Brux dimanche passé dans la rue de Chartres qu'il fut obligé,après beaucoup d'instances de la part de Brux, de se rendre avec lui au café de l'encoignure Chartres et St. Pierre ; que là, le témoin but un verre de limonade, et que Brux autant qu'il peut se le rappeler prit un *punch* au rhum; que Brux lui raconta qu'il avait eu quelques difficultés avec Giquel au sujet d'un compte de cinq piastres qu'il devait à celui-ci; qu'il avait payé ce compte, et qu'il avait écrit à Giquel qu'il lui donnerait des coups de fouet. Le témoin ajoute qu'après l'avoir en plusieurs fois déconseillé de se porter à cette extrémité, que Brux se sépara de lui en lui faisant voir le bout d'une baleine rouge et en lui disant qu'il se rendait à son poste. Le témoin apprit dix minutes après que Brux avait été tué.

Emile Delaneville, déclare avoir entendu dire à Brux, que si Giquel ne lui remettait pas le cartel qu'il lui avait envoyé, non seulement il lui donnerait des coups de baleine, mais encore qu'il le tuerait lors même qu'il devrait être pendu C'est tout ce qu'il connait de l'affaire.

Mr. Guirot dépose à peu près de la même manière que Mr. Pinguet. Il ajoute de plus qu'il a vu Mr. G dans la conversation qui eut lieu entre ce dernier et M. Brux, tout près la pharmacie de M. Pinguet, porter la main sur son sein et faisant le simulacre de remuer une arme, en disant en même tems à Brux, et à plusieurs reprises, qu'il le considérerait comme un lâche s'il ne le frappait pas. Le témoin déclare en outre qu'après que cette conversation fut terminée,une personne qui se trouvait dans la pharmacie fit des reproches à Brux de s'être laissé traiter de lâche sans en être venu à des voies de fait contre M. Giquel:sur quoi Brux répondit que se connaissane plus fort que son provocateur,il aurait eu non seulement à regretter d'avoir battu un homme plus faible que lui mais qu'il aurait encouru le blâme du public qui l'eût condamné pour ce fait.

Tels sont les témoignages qui ont été entendus dans cette affaire vraiment déplorable. Nous les avons recueillis aussi fidèlement qu'il nous a été possible de le faire et nous les soumettons au public, en invitant tous ceux qui pourraient y trouver quelques erreurs de rédaction à corriger de vouloir bien nous faire parvenir leurs remarques, car notre seul désir, dans cette cause est de n'offrir à nos lecteurs que la vérité toute entière.

Les témoignages, une fois clos, les avocats de l'accusé se sont fait entendre avec leur éloquence accoutumée. Leurs principaux arguemens n'ont roulé que sur l'admissibilité du cautionnement, et la mise en liberté de M. Giquel. Après eux M. Masureau, l'avocat-général, a pris la parole; et dans une improvisation qui fait autant d'honneur à l'homme privé qu'au magistrat revêtu de la confiance du peuple, il s'est opposé à l'acceptation de la sécurité demandée, en alléguant que quelque pénible que fut pour lui la tache qu'il avait à remplir, il avait son devoir à faire ; et ce devoir exigeait de lui qu'il mit de côté tout sentiment de commisération pour ne suivre que la route que lui traçait le loi.

La séance fut levée à 11 heures du soir sans qu'il y ait eu rien de décidé par le juge sur l'admissibilité ou la non admissibilité du cautionnement.

Hier, à midi, le juge Préval a donné son opinion, par écrit, aux avocats de l'accusé. Il s'est refusé à admettre le cautionnement. En conséquence Mr. Giquel a été remis à la garde du shérif.

Nouvelles plus récentes d'Europe.

Les navires paquebots Sheffield et l'Albany, sont entrés à New York le 14 du courant, le premier venant de Liverpool, d'où il est parti le 9 et le second du Havre, d'où il a mis voile le 8 Juillet dernier : les nouvelles de France obtenues par l'arrivée de l'Albany ne réduisent à ce que donne un posteript des feuilles de New York. Elles se borneraient à ce qui suit :

Louis Philippe a reçu une lettre de congratulation de Guillaume IV. Elle fut présentée par Lord Granville à une audience privée du 6.

Le procès d'Alibeau devait positivement commencer le 8. Le père et la mère de ce malheureux ont eu à subir un examen rigoureux à Perpignan, ainsi que diverses autres personnes qui étaient en relation d'affaires avec lui. Une lettre de Perpignan parle de l'arrestation d'un citoyen très respectable de cette ville ; voici ce qui y aurait donné lieu :—Lorsque les nouvelles de l'attentat parvinrent à Perpignan un individu [M. M.] en parlant du fait à trois personnes d'une loyauté incontestable dit : "je sais qui en est l'auteur ; c'est un nommé Alibeau, dont la famille réside en cette place: Ce propos fut relevé hier au soir dans une réunion de légitimistes, à la même heure que le crime se commit." Cette circonstance impossible ajoute la lettre ne fut pas d'abord d'un grand poids pour les auditeurs ; mais quel a été leur étonnement, en apprenant le nom de l'assassin ? M. M. fut arrêté. Il ne nie pas de s'être servi de l'expression, mais il affirme qu'il n'a jamais parlé d'aucune réunion de légitimistes, et déclare qu'il a entendu attribuer le crime à Alibeau par quelques ouvriers qui passaient dans la rue.

Les princes royaux sont arrivés à Paris, le 6 de juillet.

Le correspondant anglais de l'*Express*, de New-York écrit de Londres à la date du 7 juillet:

Il paraîtrait que l'opinion générale en France est que la tentative d'Alibeau fut un acte isolé, avoué qu'aucun autre individu n'a été impliqué dans l'affaire. Beaucoup de personnes ont été arrêtées cependant, mais cette mesure a eu plutôt pour objet de les empêcher de prendre part à l'anniversaire de juillet que pour avoir été les complices de crime.

L'assassin a essayé une seconde fois à se détruire ; il est maintenant constamment surveillé par huit gardiens, ou qui augmente du double la garde première. Il n'a fait aucune révélation et persiste à nier qu'il ait été poussé par qui que ce fut. Le procès doit commencer le 8 et ne durera pas plus de deux ou trois jours. Les Pairs se sont réunis le 2 au nombre de 37 membres, et ont donné leur assentiment à l'acte d'accusation. C'est une formalité préliminaire des procédures françaises. L'état d'inquiétude dans lequel la Reine et les princesses Royales ont été plongées en conséquence de l'attentat d'Alibeau ne peut se comprendre, nous assure-t-on. Le moindre bruit les alarme et leur existence se passe dans la cruelle attente d'un nouveau complot contre la vie du Roi.—C'est un fait digne de remarque que de tous les journaux français qui ont tant parlé du récent danger qu'a couru Sa Majesté, pas un n'exprime l'opinion que ce sera le dernier auquel le Roi sera exposé. La raison en est qu'il existe une croyance générale en France que Louis Philippe a tellement manqué à ses promesses, après la révolution de Juillet que cela suffit pour exciter contre lui une haine politique : et pour faire présumer qu'il ne mourra pas d'une mort paisible. La même opinion paraît prévaloir en Angleterre et quelques uns de nos journaux publics ont ouvertement déclaré que Louis Philippe ne doit nullement être surpris des tentatives qui peuvent être faites contre ses jours, et que tous ses actes l'ont rendu indigne de vivre.

Les dates de Londres du 7, nous informent que d'après les journaux de Paris du 5,il paraîtrait que la chambre des Pairs avait commencé la veille à discuter le budget des dépenses. Le rapport de M. Gautier se plaignait fortement de la seconde partie de cette importante question de finance comme étant très contraire aux intérêts du gouvernement, tant à l'intérieur qu'au département des affaires étrangères. Six des ministres étaient présens à la séance, et en réponse aux plaintes de M. Gautier, le ministre des finances déclara que le desir des Pairs était sans doute de modifier ou d'amender le budget et que, se refusassent-ils de sanctionner aucun des articles. dans ce cas les députés se réuniraient de nouveau, et la discussion recommencerait comme de plus belle.

Un des nobles orateurs, M. de Morogne, fit à ce sujet des réflexions très curieuses sur l'état actuel de la morale en France. Il essaya de démontrer que trop d'éducation était la cause du mal existant. Il attaqua tous les romanciers du siècle aussi bien que leurs lecteurs, et prédit que le peuple français présenterait avant long-tems le tableau le plus vaste du sentiment et du crime. L'étude des langues mortes, ajouta M. de Morogne n'a d'autre but que de faire des assassins et des républicains de la jeunesse du royaume; et pour mieux garantir les jours du roi et la sûreté du royaume contre les funestes conséquences des principes du siècle et de ce système de désorganisation morale, le noble philosophe proposa de faire l'inhumation de toutes les langues anciennes et de placer une garde forte et brillante autour de la personne de Sa Majesté pour mettre ses jours à l'abri de tout danger futur.

La dernière partie de ce savant discours, dit le journal de Londres, ne suscita aucune réponse de la part des ministres ; et la longue oraison de M. Thiers ne nous a donné non plus aucune lumière sur le nouveau système que suivra la France tant au dedans qu'à l'étranger.

L'acte d'accusation contre Alibeau fut communiqué au Président du Conseil des Ministres le 4 Juillet et publié le jour suivant ; c'est un document qui semble être d'un grande longueur et qui recapitulé tous les faits dont nos lecteurs ont déjà connaissance

Cet acte contient néanmoins une longue tirade du procureur-général qui, d'après l'opinion des gazettes anglaises est hors de sa place. Une violente attaque y est faite contre le pauvre parti républicain dont le corps devrait être laissé en repos, maintenant que la dernière exécution vient d'être faite sur son sein. Les républicains, comme corps, sont aussi innocens de l'attentat commis que les avocats dont le procureur général fait partie ; il les accable de toutes sortes d'épithètes plus insultantes les unes que les autres, et puis suivant la coutume il s'abaisse à en venir à la plus rampante flatterie envers le roi. Mais Louis-Philippe, continue le même journal d'où nous tirons ces réflexions,est trop haut et trop solidement placé pour craindre les attaques de ses ennemis ; et s'étant montré digne de conquérir il prouvera aussi qu'il sait pardonner.

Les nouvelles reçues de l'Angleterre nous informent que la cause de don Carlos fait de grands progrès dans la Péninsule. Au titre "Espagne," nos lecteurs trouveront quelques détails à ce sujet.

Le duc de Wellington a fait une chûte de cheval dont il a été très malade ; mais sa santé s'améliorait de jour en jour.

M. Patterson, consul général des Etats-Unis en Belgique est mort à Anvers le 6 de juillet. Le journal de cette ville fait observer à ce sujet que par une singulière coïncidence, M. Patterson est mort le même jour que ses concitoyens célébraient l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis.

A la Chambre des Lords, dans la séance du 4, le marquis de Londonderry a encore rennis sur le tapis la question du rôle que jouait l'Angleterre dans la guerre d'Espagne. Sa Seigneurie a représenté ce rôle comme très injurieux au gouvernement. La discussion de cette question a été renvoyée à un autre jour à cause de l'absence du duc de Wellington.

Le London Courier annonce que le parlement anglais devait être prorogé le premier du mois d'août courant et qu'il se réunirait le premier novembre suivant.

Un journal de Marseille du 30 juin annonce que d'après une lettre de l'Ambassadeur français auprès du gouvernement du Saint Siège, le choléra n'était déclaré à Rome.

ESPAGNE.

Les dates de Madrid vont jusqu'au 22. Le résumé des nouvelles que nous trouvons dans les journaux anglais nous apprend qu'une grande anxiété règne dans tous les esprits au sujet de la prochaine réunion des Cortès. Presque tous les candidats des provinces sont entrés vers la fin de la dernière administration, nonobstant les intrigues et l'influence du cabinet Isturiz pour faire échouer leur élection. On a tenu que, désespérant de réussir dans ses projets, le ministre a l'intention de renvoyer la réunion des Cortès jusqu'en novembre prochain Cependant nombre de personnes bien informées s'accordent à dire que le gouvernement ne se hasardera pas à adopter une pareille mesure, qui soulèverait à coup sûr l'indignation générale du peuple, et occasionnerait une rupture immédiate entre la nation et la couronne. On a déplacé soit à Madrid, ou bien dans les provinces tous ceux qui devaient un emploi public à Mendizabal : ils ont été remplacés par les créatures du gouvernement. Cette circonstance a excité un mécontentement général, parce que l'on voit dans cette mesure un desir prononcé de faire échouer les élections prochaines.

Le trésor est représenté comme étant dans un état pitoyable. Les employés publics et les pensionnaires du gouvernement ne reçoivent pas leur paie, et les revenus, assure-t-on, décroissent considérablement.

Il semblerait qu'un nouveau projet est sur le tapis pour faire circuler les bons du trésor à un montant considérable. On les recevrait en paiement des droits. Quelque convenable que puisse paraître un semblable projet il paraîtrait qu'il ne réussira pas, quoique ce soit l'œuvre d'un cabinet qui, dit-on, possède la confiance du peuple. S'il réussissait néanmoins, et si l'on parvenait à négocier des emprunts sur de pareilles sécurités, ce serait assurément un grand sacrifice pour la nation.

ST SEBASTIEN, 20 juin.

Par suite du mouvement de Cabrera, plusieurs bataillons de Carlistes se sont repliqués. Les troupes bivouaquent en lignes, sur une étendue de six milles. Nous nous attendons à marcher demain ou après demain dans la direction d'Irun."

Extrait du Moniteur de Paris, du 6 juillet.

L'expédition carliste qui avait pénétré jusque dans les Asturies, a été, à Losa, un engagement avec le général Castanova, dans lequel ce dernier a été grièvement blessé.

Le 30, les Carlistes étaient à Reynosa.

Le 2 juillet, Espartero était à Trevino, avec quatorze bataillons.

Cordova est revenu sur ses pas, afin de marcher contre Villareal, qui menace Penacerrada.

On a envoyé par mer des troupes à Bilbao, pour les Asturies.

Extrait du Siècle.

Ce journal a reçu une correspondance de Madrid du 29 juin, qui dit : "Vous avez sans doute appris l'horrible boucherie faite par Cabrera sur le chemin de Castillon de la Plana, en faisant fusiller la garnison de Tortose. Elle, qui avait capitulé. La grande et riche cité de Valence n'est plus un refuge contre ses fureurs. Toutes les familles aisées des provinces d'Albacete, Cuenca et Valencce, se retirent en masse à Madrid."

Le Siècle ajoute : "Les nouvelles des plus déplorables d'Espagne circulent ici. On dit que Cabrera, après avoir défait un corps des troupes de la reine, marche sur Madrid. Nous ne pouvons nous rendre compte de l'inaction de Rodeu et de Mina. Palacos est bloqué à Valence, d'où il ne peut sortir."

Extrait de la Guienne.

La Guienne publie une proclamation de Guibelalde à sa nomination du commandement de Guipuscoa. Ce document, en date d'Hernani, 20 juin, contient le passage suivant :—Je m'empresse de vous informer que le général Cabrera vient de mettre en déroute une colonne de l'ennemi, forte de 3000 hommes, entre Logrono et Santo-Domingo, après avoir tué plus de 1000 hommes ; il a dirigé à Nagera et Logrono un grand nombre de blessés qu'il a fait prisonniers. Cet événement a tellement déroutés les plans de Rodeu Cordova, qu'il a cru devoir donner diverses directions à ses colonnes, dont l'esprit est abattu."

ATOUN, 26 juin.

La question quant au sort d'Alger étant actuellement décidée, plusieurs maisons riches de Marseille ont envoyé des agents pour former des établissemens curatifs, commerciaux et industriels. La récolte promet d'être abondante. L'espoir des colons renaît. Les partisans du bey de Medeah soutiennent leur courage, et ont du succès sur le champ de bataille. Les dernières affaires de Tafna et de Tromocen ont contribué grandement à les encourager. On construit à Alger, des maisons à Alger, et on travaille à élargir les rues.

ONZE JOURS PLUS RECENTS D'EUROPE.

Le courrier du nord arrivé hier, nous apporte des gazettes dans lesquelles nous voyons que le navire *Tyne Jersey*, parti de Liverpool a apporté à Boston des nouvelles d'Angleterre du 16 juillet et de Paris du 16.

D'après une gazette de Liverpool du 18 juillet, on paraissait craindre que les *Turcs* ne fussent en disposition de se diviser définitivement sur le *bill* de l'Irlande, Irlandaise, quand il reviendra de la chambre des Lords, le 2 août. Des circulaires ont été envoyées aux membres absens pour leur intimer de se rendre à cette époque.

Leur but est de contrebalancer par ce moyen, la majorité du ministère, et de produire sur le roi une impression assez forte pour le porter à le changer.

L'affaire de l'assassin Alibeau a été jugée sommairement. On verra d'après les extraits des journaux de Paris donnés ci-après, que son affaire a eu lieu le 8 et 9 juillet, et qu'il a été exécuté le 11. Son procès n'a pas mis au jour des faits nouveaux, et il ne paraît pas qu'il eût des complices.

Les ducs d'Orléans et Nemours sont arrivés à Paris le 4, et sont partis de là pour Neuilly. Le duc de Nemours avait un violent mal de gorge. Le thermomètre de Paris s'élevait à une chaleur correspondante à 28 degrés de Farenheit.

Nous apprenons d'Angleterre que sir Francis Freeling qui a occupé si longtemps les fonctions de secrétaire du bureau général des postes, est mort le 10 juillet, à l'âge de 72 ans.

Les nouvelles d'Espagne sont décourageantes pour le parti de la Reine, et les auxiliaires anglais. Les dernières étaient dans l'inaction. Le bruit courait que le général Evans allait retourner en Angleterre, mais ce bruit a été contredit dans les dernières nouvelles. Le courrier considérait les choses sous un point de vue plus favorables en raison de la bonne intelligence rétablie entre le général et le gouvernement Espagnol. Le ministère Isturiz était en fonctions. Les troupes carlistes avaient remporté des avantages importans.

De grande préparatifs se font à Paris pour la célébration de l'anniversaire des trois journées. Le Roi a manifesté son intention formelle d'y assister, nonobstant les remontrances de ses ministres.

Le roi Louis Philippe a consenti à avancer au roi de Belgique Léopold, les 40,000,000 stipulées comme dot de la princesse Louise d'Orléans, aujourd'hui épouse du roi des Belges.

De grands mouvemens ont été soulevés à Paris par le procès et la condamnation de l'Editeur de la Gazette de France, qui fut condamné à un emprisonnement de 6 mois, et une amende de 4000 francs, pour avoir publié un article d'opposition, ou pour nous servir des expressions de la Gazette, pour avoir soutenu un principe diamétralement opposé à celui qui le matin du même jour coûta la vie à Alibeau.

L'Editeur soutenait que la célébration de l'anniversaire de la révolution de juillet était une profonde hypocrisie ; un défit au bon sens du public, et une provocation à l'anarchie de fait.

Les feuilles de Londres disent d'après les nouvelles reçues du ministère anglais à Vienne, que la Porte a accepté le Reis-Effendi, complice dans l'affaire de Mr. Churchill ; cette nouvelle était douteuse, mais la lettre ci-après de Constantinople, en date du 11 juin, prouve qu'on s'attendait alors à cet événement, dans la capitale de la Turquie.

CONSTANTINOPLE, 15 juin.

On pense que Lord Ponsonby obtiendra enfin la satisfaction qu'il demande, le Sultan ayant immédiatement après ce funeste accident, ordonné le renvoi du Cadi et de Kiaga Bey de Soutari. Mais attendu que le Lord n'est pas satisfait de cette démarche, les négociations continuent, et il paraît que Ahmed Pacha s'est à fin déclaré contre le Reis-Effendi. On parle publiquement de son successeur.

Les nouvelles de Vienne sont d'un jour plus récentes, et ont été reçues par estafette.

L'empereur et l'impératrice d'Autriche devaient partir pour la Bohême, au commencement d'août. Le sacre devait avoir lieu le 3 de septembre.

Les gazettes de Bordeaux parlent d'une lettre otographe que la reine d'Espagne a écrit au Cardinal Cheverus, et qui lui avait été remise par le consul Espagnol.

EXECUTION D'ALIBEAU.

Nous voyons dans les gazettes de Paris de samedi et de dimanche que le procès d'Alibeau avait eu lieu Vendredi et Samedi, et dans l'examen rien n'a démontré qu'il ait eu des complices dans son attentat horrible, ni de nouvelles révélations. Il avoua que son intention était de tuer le roi et que cette détermination provenant de la manière avec laquelle le gouvernement avait dans son opinion foulé aux pieds les libertés de la France et mis fin aux insurrections. Un grand nombre de témoins furent entendus et parlèrent généralement d'une manière favorable d'Alibeau, lui accordant un caractère noble et généreux. Il voulait évidemment faire le héros ; et réclamait le droit de tuer le roi parceque Brutus avait tué César. Il ne paraît pas que l'instruction ait fait paraître aucune cause attenuante en faveur du prisonnier, et la cour le condamna à être guillotiné et traîné en régicide.

PARIS, 11 juillet.

Je reviens de la scène terrible de l'expiation de ce grand criminel qui a souffert la mort avec le même sang froid et la même impassibilité avec lesquelles il avait appris son arrestation ; c'est la nuit dernière que j'ai appris que ce drame funeste aurait son dénouement ce matin de bonne heure, et je voulus m'assurer par mes yeux s'il supporterait la mort avec la même indifférence qu'il avait manifestée jusqu'au moment où il fut conduit au lieu de l'exécution. Je me rendis sur le lieu de l'exécution, à 4 heures du matin, et trouvai toutes les avenues qui y aboutissaient encombrées par les troupes qui en défendaient l'accès à la populace, l'échafaud avait été élevé pendant la nuit.

En m'adressant à un officier de police, on peut être en ma qualité d'Anglais qui fut devinée, on m'ouvrit le passage pour pénétrer dans l'enceinte circulaire où s'élevait l'échafaud fatal ; et là malgré le cordon de troupes et de gardes municipales qui entouraient l'enceinte, je pus être témoin de cette scène d'exécution. La vigilance de la police qui ne permettait que difficilement et avec précaution à quelques personnes, de pénétrer dans l'enceinte, me parait accréditer le bruit déjà en circulation, que l'on redoutait une nouvelle représentation du 5 juin 1832.

A 5 heures, l'arrivée des gardes municipales annonce l'approche du condamné, et aussitôt après, on voit arriver la charrette sur laquelle se trouvaient Alibeau, un prêtre et le bourreau. Lorsqu'il descendit de la charrette, j'eus lieu de remarquer que toutes les formalités de l'exécution furent strictement observé. La tête du criminel était couverte d'un voile noir, et il fut conduit pieds nuds à l'échafaud. Quelques secondes après, le prêtre se retira et Alibeau gravit l'échafaud. L'officier lût alors à haute voix la sentence, et le voile fut instantanément arraché par un des officiers du bourreau.

Il était d'une pâleur mortelle, mais ses traits ne portaient aucune empreinte d'atterration, ni d'appréhension, et resparaissent au contraire cette sévérité que l'on ne peut attendre que du plus intrépide, dans une situation aussi terrible. Il portait ses regards sur ceux qui l'environnaient en silence, pensant qu'il allait leur parler. Il dit simplement *"adieu mes braves !"* alors il s'abandonna avec le plus grand sang-froid, aux mains des bourreaux, monta sur la planche, la tête placée sous le couteau fatal; répéta une dernière fois à haute voix, ces mots *"adieu mes braves."* Il avait dit, la machine était tombée, et déjà il n'était plus.

Pendant que les officiers du bourreau se disposaient à placer sa tête sur le billot, il ne proféra que quelques mots qui furent entendus seulement de ceux qui étaient placés près de lui, c'étaient ceux-ci : "je meurs républicain ! les paroles m'ont condamné ont agi avec faibles